

Commune d'ARVIÈRE-EN-VALROMEY

Département de L'AIN – Arrondissement de BELLEY

PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE du vendredi 24 juillet 2020

L'an deux mil vingt et le vingt-quatre juillet, le Conseil Municipal d'Arvière-en-Valromey, légalement convoqué le 16 juillet 2020 s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Annie MEURIAU, Maire.

PRESENTS : Maurice BALLAND, Gérard BERTHIER, Anne-Sophie CHABERT, Annick DECRENISSE, Aurélia FIORITTO, David GUILLET, Léo HOLFERT, Nicolas JACQUET, Pascale MARTINOD, Annie MEURIAU, Bernard OUGIER, Marion PILLARD, Robert SERPOL, Philippe ZELINDRE

ABSENTS ET EXCUSES : Cyril BERTHIER

REPRESENTES : Bernard ALLIGROS par Philippe ZELINDRE, Thomas CHATELAIN par Maurice BALLAND, Cédric LYVET par Nicolas JACQUET, Jean-Marc MATHELIN par Robert SERPOL

Secrétaire de séance : Madame Pascale MARTINOD

Madame le Maire propose à l'assemblée de rajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Prolongation de la promesse de bail du parc photovoltaïque de Chavornay ;
- Demande de subvention à la Région AURA et DETR pour les travaux de Chavornay ;
- Demande de subvention au Conseil Départemental et à l'Agence de l'Eau pour la liaison d'eau potable entre les réservoirs de Lochieu et Virieu-le-Petit ;
- Recrutement d'un agent recenseur ;
- Recrutement d'agents contractuels en cas d'accroissement temporaire d'activité.

Accepté à l'unanimité.

1. Approbation des procès-verbaux du 26 juin 2020 et du 10 juillet 2020

Les procès-verbaux sont acceptés à l'unanimité.

2. Prolongation de la promesse de bail du parc photovoltaïque de Chavornay

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que la commune de Chavornay avait engagé un partenariat avec la société IRISOLARIS afin d'implanter une centrale photovoltaïque au sol sur des terrains communaux. Une promesse de bail emphytéotique avait été signée entre les parties mais le projet n'avait pas pu aboutir car les parcelles concernées étaient situées dans une zone naturelle.

Madame le Maire indique que la société IRISOLARIS est toujours intéressée pour utiliser les terrains communaux aux fins d'implantation et de construction d'une centrale photovoltaïque.

Elle explique que les terrains communaux seront mis à disposition de la société IRISOLARIS dans le cadre d'un bail emphytéotique d'une durée de 30 ans renouvelable. La commune n'engage aucun investissement dans le projet mais percevra un loyer annuel.

Ce projet sera soumis à toutes les demandes d'autorisations et à une étude d'impact environnemental (faune-flore) nécessaire aux accords. Les études techniques et d'impact environnemental sont à la charge du Groupe IRISOLARIS. Afin de permettre à IRISOLARIS de financer les études à ses risques, une promesse de bail emphytéotique doit être signée entre la Mairie et le groupe IRISOLARIS.

Madame le Maire donne lecture de l'acte et demande au conseil municipal de se prononcer sur ce projet.

Le Conseil accepte à l'unanimité.

3. Compte-rendu de la mise en place du Conseil Communautaire de la CCBS du 16 juillet 2020, de la mise en place du Conseil Syndical du SIVOM du Valromey du 8 juillet 2020 et des différentes commissions

Madame le Maire fait part à l'assemblée des Président et Vice-Présidents de la Communauté de Communes du Bugey Sud suite au Conseil Communautaire du 16 juillet 2020 :

Présidente : Pauline GODET

1^{er} Vice-Président – Tourisme, Culture, Patrimoine : Régis CASTIN

2^{ème} Vice-Président – Solidarité intercommunale : Franck ANDRE-MASSE

3^{ème} Vice-Président – Finances et Ressources Humaines : Pierre ROUX

4^{ème} Vice-Président – Développement Economique : Myriam KELLER

5^{ème} Vice-Président – Communication, Cohésion du Territoire, Développement : Philippe NARDIN

6^{ème} Vice-Président – Plan Climat Air Energie Territorial, Transition Energétique : Michel Charles RIERA

7^{ème} Vice-Président – Bâtiments, Voirie : Jean-Michel BERTHET

8^{ème} Vice-Président – Eau et Assainissement, SPANC : Pierre COCHONAT

9^{ème} Vice-Président – Cadre de vie : Habitat et aménagement du territoire : Francine MARTINAT

10^{ème} Vice-Président – Cadre de vie : Social et Santé : Sylvie SCHREIBER

Madame le Maire informe également le Conseil du résultat des élections des membres du bureau du SIVOM du Valromey :

Présidente : Pauline GODET

1^{ère} Vice-Présidente – Action sociale, politique Enfance-Jeunesse : Annie MEURIAU

2^{ème} Vice-Président – Vie culturelle et associative, Communication : Bernard ANCIAN

3^{ème} Vice-Président – Gestion patrimoine du SIVOM, Suivi travaux : André BOLON

4. Information sur les décisions du Maire

Madame le Maire informe l'assemblée de ses décisions prises depuis le dernier conseil du 26 juin 2020 :

- **Devis signés :**

- o SAE : Remplacement moteur de volée Cloche église Brénaz1 656.00 € TTC,
- o SODEVAL : Réfection caniveaux à Assin1 284.00 € TTC,
- o ENEDIS : Raccordement électrique à Chavornay (*le pétitionnaire a signé une convention avec la commune pour le remboursement – art.L.332.15 du Code de l'Urbanisme*).....4 398.48 € TTC,

- **Urbanisme :** 3 Certificats d'Urbanisme Informatifs, 4 Certificats d'Urbanisme Opérationnels, 4 Déclarations Préalables de Travaux, 1 Permis de Construire.

5. Demande de subvention à la Région AURA et DETR pour les travaux de valorisation à Chavornay

Madame le Maire expose au Conseil la nécessité de rénover plusieurs édifices de Chavornay, notamment la toiture de l'ancienne cure, le mur de soutènement de l'église et la barrière attenante qui présentent des signes d'usure et de dégradation qu'il convient de sécuriser, ainsi que l'enrobé autour de l'église, dont la surface irrégulière et très abîmée peut représenter un risque pour les usagers.

Elle précise que l'objectif principal de ce projet est de valoriser le patrimoine de la commune déléguée de Chavornay, mais également de sécuriser les abords de l'église.

Elle indique à l'assemblée que le montant des travaux est estimé à 52 322.85 € H.T.

Afin de mettre ce programme en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de l'Etat au titre de la DETR et auprès de la Région AURA dans le cadre du Contrat d'Animation Rurale. Le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est donc le suivant :

- **Subvention de l'Etat au titre de la DETR :** 26 161 €, soit 50% d'une dépense de 52 322.85 € HT ;
- **Subvention de la Région AURA dans le cadre du Contrat d'Animation Rurale :** 10 464 €, soit 20% d'une dépense de 52 322.85 € HT ;
- Total des subventions publiques :** 36 625 € (*soit 70% du coût total des travaux*) ;
- **Fonds propres :** 15 697.85 € (*soit 30% du coût total des travaux*).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la réalisation des travaux et valide le montant prévisionnel.

6. Demande de subvention au Conseil Départemental de l'Ain et à l'Agence de l'Eau pour la création de la liaison d'eau potable entre les réservoirs de Lochieu et de Virieu-le-Petit

Madame le Maire explique que les travaux **Création d'une liaison d'eau potable entre les réservoirs de Lochieu et Virieu-le-Petit** sont susceptibles de bénéficier d'aides du Conseil Départemental de l'Ain et de l'Agence de l'eau selon les modalités d'intervention du Plan Départemental de l'Eau et du programme d'action « Sauvons l'Eau ! » (2019-2024).

Aussi, afin de percevoir les subventions qui pourraient être octroyées par le Conseil Départemental et l'Agence de l'eau, Madame le Maire explique qu'il convient de valider la totalité de l'opération, de demander l'autorisation d'un démarrage anticipé des travaux à l'ensemble des financeurs, compte-tenu du contexte géographique et climatique (les travaux devront être terminés avant l'hiver) et valider le montant HT de l'opération :

- Honoraires Maître d'œuvre :5 750 € H.T
- Publicité-Annonce Légale pour marché public.....1 000 €
- Travaux estimatifs.....136 225 € H.T
- **Soit un montant total de..... 142 975 € H.T**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide la totalité de l'opération, demande l'autorisation au Conseil Départemental de l'Ain et à l'Agence de l'Eau le démarrage anticipé des travaux, au vu du contexte géographique et climatique, valide le montant HT de l'opération.

7. Recrutement d'un agent recenseur

Madame le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de créer un emploi d'agent recenseur afin de réaliser les opérations du recensement qui auront lieu du 21 janvier au 20 février 2021.

8. Classement des archives communales de Brénaz

Madame le Maire explique au Conseil Municipal sa décision de faire intervenir l'archiviste du Centre de Gestion de l'Ain pour le classement des archives communales et la validation du devis pour un montant de 3 875,00 € (non assujetti à la TVA).

Elle précise que cette opération est subventionnable pour les communes de moins de 2000 habitants à hauteur de 45 % du montant TTC de la dépense réalisée, par les archives départementales de l'Ain, soit 1 743.75 €.

A l'unanimité, le Conseil accepte de faire réaliser le classement des archives de Brénaz par le Centre de Gestion de l'Ain et sollicite une aide de 45 % auprès des Archives Départementales.

9. Assainissement non-collectif des bâtiments communaux de Lochieu

Madame le Maire rappelle au Conseil la délibération du 24 janvier dernier, dans laquelle elle expliquait que le diagnostic des installations d'assainissement non collectif des bâtiments communaux de Lochieu les classait non acceptables et que des travaux de réhabilitation avaient été prévus.

Le devis de l'entreprise SODEVAL avait été retenu pour un montant de 34 600 € H.T.

Elle rappelle également qu'une convention avait été signée entre le service SPANC de la Communauté de Communes Bugey Sud (CCBS) et la commune d'Arvière-en-Valromey pour pouvoir bénéficier de subventions de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et du Conseil Départemental de l'Ain.

Elle ajoute que la CCBS ayant la compétence de l'Assainissement Non Collectif, il convient de l'autoriser à réaliser les travaux de réhabilitation de l'assainissement non collectif des bâtiments communaux de la commune historique de Lochieu.

A l'unanimité, le Conseil autorise la Communauté de Communes Bugey-Sud à réaliser ces travaux.

10. Désignation d'un délégué au sein du syndicat « Agence de GEstion et Développement Informatique (AGEDI)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite de son élection en date du 27 mai 2020, il est nécessaire de désigner, conformément à l'article 7 des statuts de l'A.GE.D.I., un délégué au sein de l'assemblée spéciale du syndicat. La collectivité, relevant du collège n°1, doit désigner 1 délégué parmi ses membres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne Madame Annie MEURIAU, Maire, comme déléguée de la collectivité au sein de l'assemblée spéciale du syndicat mixte ouvert A.GE.D.I., conformément à l'article 7 des statuts.

11. Vote des budgets primitifs 2020

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré :

Le Conseil Municipal vote les budgets primitifs 2020, à savoir le budget principal, le budget Forêt et le budget Eau-Assainissement, lesquels s'équilibrent en dépenses et recettes comme suit :

	Budget Principal	Budget Forêt	Budget Eau Assainissement	TOTAL
Fonctionnement Equilibre dépenses/recettes	2 323 647.00	347 300.00	351 100.00	3 022 047.00
Investissement Equilibre dépenses/recettes	811 400.00	60 252.68	364 996.23	1 236 648.91
TOTAL	3 135 047.00	407 552.68	716 096.23	4 258 695.91

12. Recrutement d'agent contractuels pour des besoins liés à un accroissement temporaire et saisonnier d'activité et au remplacement des fonctionnaires et des agents contractuels

Après l'exposé de madame le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les recrutements dans les conditions prévues par les articles 3 et 3-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 d'agents contractuels pour des besoins temporaires liés à un accroissement temporaire et saisonnier d'activité et au remplacement temporaire de fonctionnaire ou d'agents contractuels et charge madame le Maire de constater les besoins, de déterminer les niveaux de recrutement et de rémunération et de procéder aux recrutements.

13. Etude divers devis

Après examen, le Conseil décide de valider les devis suivants :

- Menuiserie MORONNOZ : Bancs pour l'école de Brénaz.....955.01 € TTC ;
- Jérémie MALLEVAL : Réfection caniveau Ecole de Brénaz.....828.30 € TTC ;
- ADVENTURY : Remplacement batterie ordinateur portable Ecole Virieu.....37.79 € TTC ;
- Pascal JACQUET : Changement 4 câbles et 4 tendeurs – haubans Croix du Colombier.....4 413.00 € TTC.

14. Questions Diverses

- Anne-Sophie CHABERT émet le souhait d'intégrer la commission Forêt.
- L'IGN met gratuitement à disposition du grand public, une application pour géolocaliser les bornes de cadastre et faire remonter les informations.

La séance est levée à 22h50

Le Maire,



Annie MEURIAU